



REGLEMENT Jeu internet Ce vediorbis Experts et Pros

ARTICLE 1

SOCIETE ORGANISATRICE :

L'organisateur, le **C.E. vediorbis Experts & Pros de l'Automobile et de l'Industrie**, dont le siège est situé 410, avenue de la Libération 54000 Nancy, et représenté par Madame Claude Emma GUITTARD, sa Présidente, Marie VANEL sa secrétaire, et Chantal BIENAIME-CREUX sa trésorière.

Décide d'organiser, du 1^{er} au 31 octobre 2008, un jeu dédié au personnel de Vediorbis Experts et Pros sur son site extranet.

La participation se fait par inscription sur le site extranet du CE Vediorbis (www.ce-vediorbis-pros.com), après authentification.

Les codes d'accès sont disponibles sur demande à l'adresse mail : info@ce-vediorbis-pros.com

ARTICLE 2

CHAMP D'APPLICATION :

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à tout permanent et intérimaire, ayant 450 heures d'ancienneté, de Vediorbis Experts & Pros de l'Automobile et de l'Industrie, hors membres du Comité d'Etablissement.

Le jeu est accessible exclusivement via le réseau Internet.

Les joueurs ne devront, cependant, en aucun cas avoir un lien juridique direct ou indirect avec les responsables de la mise en œuvre du jeu chez la Société organisatrice ou l'un de ses partenaires.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi du 6 Janvier 1978, dite « Loi Informatique et Libertés ». Les joueurs sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Tout joueur dispose en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

ARTICLE 3

MECANISMES DU JEU :

Il suffit de répondre au questionnaire mis en ligne dans l'extranet du site www.ce-vediorbis-pros.com et de laisser ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville, son n° de téléphone et son adresse mail).



A la clôture du jeu, il sera procédé à un tirage au sort par huissier de justice, le 20 novembre 2008.

En cas d'égalité entre deux participants la question subsidiaire permettra de départager les participants.

ARTICLE 4

DOTATIONS :

Le premier gagnant remporte un téléviseur LG Plasma de 107 cm valeur 1529 € TTC
Le second gagnant remporte un téléviseur LCD SAMSUNG de 56 cm, valeur 439 € TTC
Le troisième gagnant remporte un GPS TOM-TOM série 30 avec cartes pré-chargées, valeur 159 € TTC

Les noms des gagnants seront accessibles en ligne sur le site extranet.

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

ARTICLE 5

CONTROLES ET RESERVES :

Une même personne peut participer plusieurs fois au présent jeu-concours. Toutefois, il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse). Le non respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant.

En aucun cas, les gagnants ne pourront exiger des Sociétés organisatrices qu'il leur soit remis en échange de leur lot d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur, ni même contre des espèces. Si un gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son prix, il n'aurait droit à aucune compensation.

Les gagnants autorisent par avance l'utilisation de leur nom, prénom et image pour diffusion sur le site Internet du C.E.

En aucun cas, les Sociétés organisatrices ne pourront être tenues pour responsable en cas de problème lié à l'installation téléphonique (acheminement, coupures de communication difficultés de connexion ou de panne du serveur...).

Le règlement complet du présent jeu est téléchargeable gratuitement sur le site internet du ce vediorbis Expert & Pros.

Le vainqueur ne pourra rejouer dans un délai de 6 mois à compter de la date du gain, et devra impérativement justifier de son identité et de son lien juridique (permanent ou intérimaire) avec le **C.E. vediorbis Experts & Pros de l'Automobile et de l'Industrie** pour l'obtention de celui-ci.

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation souveraine des membres des Sociétés organisatrices.



Le **C.E. vediorbis Experts & Pros de l'Automobile et de l'Industrie** se réserve le droit de modifier, de proroger ou d'annuler purement et simplement le jeu en raison de tout évènement indépendant de sa volonté.

Le présent règlement est soumis exclusivement à la Loi Française.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable au cas où 1 (un) ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter sur le site extranet www.ce-vediorbis-pros.com du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/aux :

- l'encombrement du réseau,
- une erreur humaine ou d'origine électrique,
- toute intervention malveillante,
- liaison téléphonique,
- matériel ou logiciels,
- tous dysfonctionnements de logiciels ou de matériel,
- un cas de force majeure,
- des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement des jeux.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement déposé :

- via le site internet : <http://www.depotjeux.com> auprès de la SCP LACHKAR et GOUQUET, 156 rue Montmartre 75002 Paris.

- à la SCP PIERRE et ROTHHAHN
10, rue St Dizier
B.P. 276
54000 NANCY Cedex
Tél : 0383372661 :: Fax : 0383327040